

Perspectives de développement des clusters de l'optique photonique en France : Quelques enseignements de l'expérience Allemande



Marie-Alice Mainguet¹

1.- L'optique photonique en France et en Allemagne

Secteur en plein essor, l'optique photonique comprend de nombreux champs d'application que ce soit les lasers, l'imagerie, le transport, la santé, les télécommunications et la défense. L'optique est ainsi présente dans tous les domaines de notre vie quotidienne, comme dans les techniques de pointe. On se rend compte que l'optique photonique est un secteur de haute importance stratégique car il est transversal. Ces technologies représentent une force pour l'économie et le marché du travail, et leur développement participerait à celui de la France.

L'Allemagne est l'élément de comparaison de notre étude, ce qui permet d'évaluer le stade d'avancement de la France vis-à-vis de son principal partenaire européen, en matière de développement des réseaux des technologies optiques et photoniques.

Derrière l'Allemagne, la France se classe en 2004 parmi les leaders mondiaux sur le marché de l'optique. Afin de développer ce potentiel technologique, et pour maintenir la création d'emplois, la compétitivité industrielle passe par la capacité des territoires à mobiliser des compétences et à créer des synergies entre acteurs.

2.- Les influences de la mondialisation : intensification des

¹ Biografische Notiz :

Die Autorin ist Absolventin des Deutsch-Französischen Studienganges International Business der ESC La Rochelle sowie der FH Dortmund. Marie-Alice Mainguet hat den französischen Titel Bachelor of International Business erworben und ist zudem Diplom-Betriebswirtin (FH). Ausgehend von ihrem Praktikum am Kompetenzzentrum für Photonik in Berlin Adlershof hat sich die Autorin in ihrer Diplomarbeit mit dem Thema befasst: "Perspectives de développement des Clusters de l'Optique photonique en France: quelques enseignements de l'expérience allemande".

échanges

Après la disparition des barrières douanières en Europe en 1992, les échanges entre les pays se sont intensifiés. Le développement du libre échange dans le monde promu par l'OMC (Organisation Mondiale du Commerce) a aussi transformé les perspectives économiques de grands pays émergents comme l'Inde et la Chine. Aujourd'hui l'économie mondiale est de plus en plus interdépendante. De par ces échanges la demande interne s'est modifiée, chaque pays se spécialisant dans un secteur de prédilection. Avec le développement croissant des pays émergents, on a observé un ralentissement de la croissance des pays industrialisés.

Afin de rester toujours au maximum de leur croissance et de leur productivité, les pays industrialisés ont regroupé les entreprises, les universités et laboratoires de recherche de domaines spécialisés dans leurs secteurs fort de l'industrie et notamment dans les secteurs à haute valeur ajoutée. On nomme ces regroupements spécialisés « les Clusters ». Les Clusters sont désignés sous l'appellation de pôles de compétitivité en France. En Allemagne on les nomme réseaux de compétences et en Italie on les appelle districts. Ces plateformes technologiques d'optique photonique sont construites afin de renforcer les synergies entre l'industrie, la recherche et les universités ce qui devrait multiplier les capacités d'action et d'innovation. Elles ont aussi été créées pour renforcer l'interaction entre les différents pays de l'Union Européenne afin de développer sur certains secteurs un avantage comparatif au niveau mondial.

3.- Les stratégies européennes

Suite aux conférences de Lisbonne et Göteborg en 2000 et 2001, l'Union Européenne a opté pour une stratégie de développement commune. Dans le cadre de cette stratégie des fonds spécifiques adaptés aux pôles de compétitivité ont été mis en place. L'initiative des pôles de Compétitivité a donc été lancée en France par la DATAR le 14 septembre 2004 lors du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire (CIADT). Cette initiative a permis de faire ressortir les principaux pôles d'optique photonique en France. L'Allemagne a également opté pour une initiative similaire, et a lancé dès 2002, tout un réseau de clusters optiques photoniques.

De grands programmes de financement ont été mis en place par l'Union Européenne pour favoriser l'intensification et la création de ces réseaux et

regroupements. L'initiative INTERREG en fait partie, elle participe activement à l'intégration des régions dans l'espace européen, en promouvant et finançant des projets transfrontaliers. Le développement en particulier des clusters du secteur de l'optique photonique a été pris en charge en Allemagne par une stratégie globale du secteur dès 1998. Pour la France, la mise en place d'une véritable stratégie commune à tout le secteur n'a pas encore été véritablement définie.

L'Allemagne en avance sur la France

Tout au long de l'étude on a pu observer une meilleure gestion de l'organisation

du réseau optique photonique en Allemagne qu'en France. Si le développement des clusters a été plus lent en France, c'est parce qu'il a été mis en place plus tard, mais aussi parce qu'il a dû faire face à une trop grande centralisation.

La France a dû aussi revoir la structure de son système de financement encore mal adaptée au développement des clusters. On constate aussi que le tissu industriel dépend largement de grandes entreprises. Du fait de leur internationalisation, la localisation de leurs laboratoires est souvent remise en question. Cette tendance est d'autant plus forte que la France fait preuve d'un réel problème de transferts des technologies entre la recherche et l'industrie et a un manque de structure du réseau des acteurs. Au contraire de l'Allemagne, en France l'accès à l'information de chaque secteur d'innovation ainsi qu'à chaque pôle de compétitivité n'est pas accessible par le biais du site officiel dédié aux pôles de compétitivité français : competitivite.gouv.fr. La culture Française représente aussi un obstacle au développement des clusters car les Français souvent individualistes ont du mal à se regrouper pour être plus fort, au contraire des Allemands qui n'ont pas de difficulté à s'unir. De plus les nouveaux concepts, ainsi que le changement en France n'est pas très bien perçu, ni accepté. Dans ce contexte, la mise en place de clusters en France est particulièrement difficile.

L'Allemagne de son côté, a su tirer son épingle du jeu et mettre en place un système simple et efficace pour chaque secteur. Que ce soit au niveau de la communication par le biais du site Internet officiel : kompetenznetze.de ou au niveau de la coopération avec le réseau commun officiel au secteur de l'optique OptecNet Deutschland, ces deux réseaux de communications sont de très bonne qualité et constamment mis à jour. L'Allemagne a également mis un point d'honneur au renforcement de ses relations avec l'international par le biais de partenariats, lui procurant ainsi une meilleure visibilité du marché et de meilleures opportunités. Enfin c'est par la mise en valeur de la qualité de sa recherche, de l'innovation et des synergies très développées avec l'industrie, que l'Allemagne a su se mettre en valeur.

Le développement des clusters en Europe et plus précisément en France et en Allemagne, représente un réel besoin de regroupement des entreprises, des centres de recherche et des universités. Les stratégies vont toutes dans le même sens de regroupement des acteurs afin d'être plus performant en matière d'innovation, et d'avoir plus de poids sur la scène internationale.

Développement : un avenir

Même si la tendance est au regroupement, on peut évoquer quelques limites et risques au développement des clusters de l'optique photonique en France, ainsi qu'en Allemagne.

Comme nous l'avons vu précédemment les clusters sont financés en grande partie par des aides publiques. Ces aides publiques sont basées sur une durée déterminée qui est souvent de 3 ou 6 ans. On peut se demander ce que deviendront les clusters une fois que les aides auront atteint leur date butoir. On peut alors se demander si ces aides qui font office de rampe de lancement pour les pôles, ne constituent pas une certaine dépendance des pôles ? Un cluster qui est soutenu à 80% par des aides publiques peut-il continuer à se développer et à prospérer, ou bien est-ce que la privation de ces aides contribuerait à une certaine chute et perte de vitesse du développement des clusters ? Cette question est un risque pour les clusters, et

notamment pour les structures qui s'occupent de les développer. Leur principal défi dans les années à venir va être de trouver les moyens pour subvenir elles-mêmes à leur besoin. La confiance dans l'économie européenne permettra-t-elle de voir l'investissement privé prendre le relais de l'investissement public ?

En parallèle à cette problématique s'ajoute, une donnée simple. Dans l'analyse générale d'un cluster on note qu'il existe différentes étapes dans son évolution. Les clusters ont un cycle de vie très marqué. Tout comme celui d'un produit, le cluster passe par quatre étapes : la phase de lancement, la phase de mise en place, la phase de maturité, et enfin la phase de déclin. (Voir : Annexe N°3) Actuellement en France les pôles de compétitivité se trouvent au niveau de la phase de lancement, et ne courent pour l'instant aucun risque. Cependant dans quelques années viendra la phase de maturité, puis celle du déclin. En s'y préparant les clusters peuvent éviter ce genre de désagrément. La solution pour éviter la phase de déclin est de retrouver de nouveaux objectifs à atteindre et de mettre en œuvre de nouvelles stratégies afin de recommencer le cycle une nouvelle fois.

Pour les clusters français du secteur de l'optique photonique, cette situation n'arrivera que lorsque le marché de l'optique photonique se trouvera dans une phase de déclin. Or, comme on a pu le constater le marché de l'optique photonique est actuellement en plein essor. Les perspectives de développement des clusters de l'optique photonique sont donc très bonnes pour les dix ans à venir, à l'appui d'une meilleure organisation et de la confiance de tous les acteurs dans un cadre franco-allemand, européen voir même mondial.

Marie-Alice Mainguet

Address : 8 rue du 125^{ème} R.I.
86 000 Poitiers
France
E-mail : mainguetma@hotmail.com